

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JUIN 2018

DELIBERATION N°2018.00248

**ZONE ARTISANALE A CELLIEU - APPROBATION DU COMPTE RENDU
D'ACTIVITES ETABLI PAR LA SPL CAP METROPOLE AU 31/12/2017**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 21 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 59

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de voix : 79

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI

REÇU EN PREFECTURE

Le 09 juillet 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180507-D20180024810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180709

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Marc FAURE donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Annick FAY,
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à Mme Marie-Hélène THOMAS,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Christine ROUX donne pouvoir à M. Paul CELLE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO,
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Eric BERLIVET, M. Henri BOUTHEON,
Mme Anne DE BEAUMONT, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS,
M. André FRIEDENBERG, Mme Annie GREGOIRE, Mme Raphaëlle JEANSON,
M. Christian JULIEN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
M. Yves LECOCCQ, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, Mme Pascale MARRON,
Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, M. Gilles PERACHE,
Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON, Mme Christiane RIVIERE,
M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER,
Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE,
M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JUIN 2018

ZONE ARTISANALE A CELLIEU - APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITES ETABLI PAR LA SPL CAP METROPOLE AU 31/12/2017

Par délibération en date du 04 février 2015, la Communauté d'Agglomération Saint-Etienne Métropole a confié à la SPL Cap Métropole l'aménagement d'une zone artisanale sur la commune de Cellieu. Le traité de concession entre la Communauté d'Agglomération et Cap Métropole a été signé le 21 avril 2015.

Avancement de l'opération au 31 décembre 2017

Sur la base de l'AVP validé en comité de pilotage du 15 janvier 2016, le concédant a souhaité modifier la procédure de commercialisation, en projetant de faire aménager la zone artisanale par un promoteur-investisseur sur l'ensemble de l'emprise foncière. Pour ce faire, Saint-Etienne Métropole a demandé à Cap Métropole de procéder au lancement d'un appel à promoteur. L'avenant n°1 au traité de concession, délibéré en date du 29 septembre 2016, a permis de formaliser ces missions supplémentaires.

L'offre du groupement Arthur-Loyd/Médecis Patrimoine/2JRS/SOTREC Ingénierie a été retenue en vue d'acquérir le terrain AK 143 et d'aménager la zone artisanale sur la commune de Cellieu.

Parallèlement, la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, initiée par la commune de Cellieu et poursuivie par Saint-Etienne Métropole depuis février 2016 s'est vue freinée en juin 2016 par l'obligation émanant de la DREAL de réaliser une évaluation environnementale. Jusqu'à l'approbation du nouveau PLU, aucune instruction de dossier de permis de construire ou de permis d'aménager ne pourra être instruite.

Cap Métropole et Saint-Etienne Métropole ont rencontré le 21 mars 2017, l'opérateur retenu pour lui préciser que la mise en œuvre de son projet devrait être reportée au regard du calendrier de révision du PLU.

Face à ce contexte, Saint-Etienne Métropole a souhaité suspendre pour une durée de deux ans (2017 et 2018) la concession d'aménagement. Cette décision a été validée en Conseil Communautaire le 29 juin 2017.

Le projet étant encore au stade des études, aucun marché de travaux n'a été signé en 2017 par le concessionnaire.

Pour l'année 2017, les dépenses de la concession se sont limitées au frais de gestion et de rémunération de Cap Métropole pour un montant total de 2 389 €.

Au 31/12/2017, le bilan prévisionnel de l'opération fait état de 924 377 € de dépenses, de 789 733 € de recettes et une participation d'équilibre de Saint-Etienne Métropole de 134 644 €.

Prévisions 2018

Saint-Etienne Métropole poursuivra la procédure de révision du PLU de Cellieu, afin de redémarrer l'opération en 2019.

Le présent CRAC intègre le décalage du projet.

En 2018, aucune mission de maîtrise d'œuvre et aucun aménagement ne seront réalisés par le concessionnaire.

Avancement financier

La trésorerie de l'opération au 31/12/2017 s'élève à 75 286 €.

La mission de Cap Métropole étant suspendue sur les années 2017 et 2018 : le concessionnaire ne réalisera que les prestations obligatoires à savoir la préparation du CRAC de l'année 2018.

Cap Métropole a sollicité la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour une subvention au titre de l'action 02 de la CFAC. Une convention a été signée en fin d'année 2015 portant attribution d'une subvention d'un montant de 206 647 €.

La collectivité a approuvé, en Conseil Communautaire validant le traité de concession, le versement d'une avance de trésorerie d'un montant de 560 000 €.

Un premier versement a été réalisé en 2015 pour un montant de 250 000 €.

Un autre versement est prévu en 2019 pour un montant de 310 000 €

Participation de Saint-Etienne Métropole

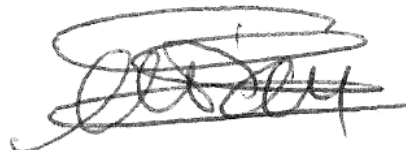
Après la remise des équipements publics estimés à 353 886 €, le bilan du présent CRAC fait état d'une participation qui s'élèverait en fin d'opération à 134 644 € HT.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve le compte-rendu annuel d'activités au Concédant arrêté au 31 décembre 2017 présenté par la SPL Cap Métropole pour l'opération ZA Cellieu.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU